



Jumet, le 21 novembre 2022

Concerne : **répercussion des coûts énergétiques**

Madame, Monsieur,  
Chers clients,  
Chers partenaires,

En raison de la persistance de la hausse des prix de l'énergie à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés actuellement, l'Atelier Cambier est lui contraint de répercuter partiellement ces coûts lors de sa prestation de service.

Nous avons espéré une diminution ou plutôt une stagnation pour cette fin d'année, et c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas répercuter de nouveau ces hausses (voir annonce du 17 janvier 2022 - <https://ateliercambier.be/informations/>) sur nos tarifs lors du deuxième semestre de cette année.

Malheureusement, cette augmentation se renforce et nous ne pouvons plus la couvrir. Par conséquent, à dater de ce jour, nous ajouterons lors de notre tarification (offre de prix/facture) « **une clause énergétique** ». Celle-ci sera calculée au prorata du coût variable de l'énergie utilisée pour la mise en œuvre du travail réalisé dans le cadre de notre prestation de service.

Nous comptons sur votre compréhension pour cette mesure exceptionnelle, qui est liée à la situation particulière actuelle sur le marché européen au-delà de notre volonté.

Soyez rassurés chers clients, chers partenaires, que notre priorité absolue est garantir la qualité de nos services, nos délais de production mais aussi l'emploi de nos travailleurs en situation de handicap.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et surtout de votre fidélité.

Bien cordialement,

Miguel Wibert  
Directeur Général